

Projet social de territoire

Communauté de communes des
Portes de l'Entre-deux-Mers

Axes et fiches actions

SOMMAIRE

I. Méthode	3
II. Présentation des axes	4
1. Les axes transversaux.....	4
2. Les axes thématiques	5
2.1. Petite Enfance.....	5
2.2. <i>Inclusion</i>	6
2.3. <i>Parentalité</i>	7
2.4. <i>Enfance et politique éducative</i>	7
2.5. <i>Jeunesse</i>	8
III. Synthèse des axes et des fiches actions.....	9
IV. Les fiches actions	12
1. Axe petite enfance	12
2. Axe inclusion	22
3. Axe parentalité.....	29
4. Axe enfance et politique éducative	36
5. Axe jeunesse	46
V. La gouvernance	54

Note de lecture :

Les axes présentés ci-dessous sont liés à des fiches actions. Il est important de noter la porosité possible entre les axes et la manière dont une même action peut correspondre à plusieurs axes. Pour faciliter la lecture, l'axe principal a été privilégié. Les objectifs de la Convention Territoire Globale sont bien de décroiser et les propositions doivent être appropriées dans le cadre d'un plan d'ensemble. Il a donc fallu répondre à un double objectif : celui de clarifier un plan d'action opérationnel tout en maintenant les connexions entre les actions et la cohérence du projet global.

Ce plan d'action doit également être appréhendé comme une impulsion issue d'une première dynamique territoriale, inscrite dans un temps court, mais ayant eu le mérite de créer du lien entre les différents acteurs. La philosophie générale de ce premier projet social de territoire s'articule autour des notions de « renforcement de l'existant », de « mise en lien » et « d'innovation ». À l'échelle de l'ensemble des communes du territoire, le partenariat territorial doit bénéficier du temps suffisant pour créer une culture transversale de la réponse au besoin au-delà des périmètres de compétences définis. Pour cela, les fiches actions n'ont pas le même degré d'aboutissement. Le choix méthodologique a été fait de ne pas « faire à la place des acteurs » et de respecter ces décalages dus à une maturité de la réflexion commune variable en fonction des champs qui percutent le périmètre de la CTG. La dynamique de co-construction permettra durant les 5 prochaines années d'affiner ce plan d'action et de mettre en œuvre les premières actions socles d'une identité territoriale.

I. Méthode

La communauté de communes s'est engagée dans la construction d'un Projet Social de Territoire (PST). Lors d'un premier Comité de Pilotage (COPIL), il a été décidé que le PST se construirait en deux temps :

- Une première phase autour de thématiques « déjà maîtrisées » : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Inclusion et Parentalité
- Une deuxième phase en 2023 sur les thématiques « nouvelles » : Animation de la vie sociale, Accès aux droits, Logement-habitat

Ce document restitue donc la première phase de travail et sera complété en 2023.

La première phase s'est déroulée en 2 étapes :

- **Étape 1 : ateliers élus et partenaires institutionnels**

L'objectif était de définir les orientations stratégiques de développement territorial autour des thématiques couvertes par la convention territoriale globale.

Deux ateliers ont été pensés et mis en œuvre puis complétés dans un second temps pour faire aboutir des orientations partagées et déclinées en axes. Les ateliers ont regroupé les thématiques suivantes :

- **Atelier 1** : Petite Enfance, Parentalité, inclusion (7 élus et 2 partenaires réunis en juin et septembre)
- **Ateliers 2** : Enfance, Jeunesse, Politique éducative (8 élus et 2 partenaires réunis en juin et septembre)
 - Atelier complémentaire 1 : Politique éducative (intégrant les questions de restauration et périscolaire)
 - Atelier complémentaire 2 : Jeunesse 12/25 ans

▪ Étape 2 : ateliers partenaires

S'appuyant sur les orientations stratégiques définies lors de la première étape, l'objectif a été de construire un premier plan d'action transversal autour des différentes thématiques réparties de la manière suivante :

- **Atelier 1** : Petite Enfance, Parentalité, inclusion
- **Ateliers 2** : Enfance, Jeunesse, Politique éducative

Ces ateliers ont permis de regrouper plus de 80 participants au total avec l'ambition de « mixer » les thématiques et les publics pour voir émerger une réelle réflexion partagée et impulser une dynamique de transversalité.

II. Présentation des axes

Les orientations définies par des élus se déclinent en 2 types d'axes :

- Axes transversaux communs à toutes les actions du PST
- Axes thématiques ciblés sur les champs d'action spécifique du PST

1. Les axes transversaux

Axe 1 : Faire du partenariat avec les associations un des leviers principaux de lien social local (entre services, les habitants et les générations)

Avec 3,8 associations pour 100 habitants au sein de la CC des Portes de l'Entre-deux-Mers (contre 2,3 en moyenne pour la France métropolitaine), le lien entre l'action de la communauté de communes et le tissu associatif revêt une forme d'évidence. Il doit permettre d'englober de manière dynamique et transversale plusieurs champs de l'action publique dans les domaines de l'éducation, des loisirs, de la culture, de la prévention, du social et de la participation citoyenne plus particulièrement.

Axe 2 : Accompagner plus spécifiquement les familles vulnérables du territoire en portant une ambition d'équité sociale

Une lecture s'appuyant sur la comparaison des moyennes statistiques met en relief une surreprésentation des familles en emploi, bénéficiant de revenus supérieurs et plus diplômées. Cette lecture masque de fortes disparités territoriales en fonction des strates géographiques et sociales du territoire et engage à répondre aux besoins spécifiques des familles les plus vulnérables.

Axe 3 : Tenir compte des spécificités du territoire, particulièrement en matière de mobilité, tout en anticipant les mutations économiques, sociales et démographiques à venir

Le territoire de la communauté de commune a pour spécificité d'accueillir une population soumise en majorité à des migrations pendulaires. Cela impacte plus particulièrement le territoire et se répercute sur les besoins et l'utilisation des services. De manière générale, ce territoire connaît des mutations et doit se mettre en capacité, outre de répondre aux besoins actuels, d'anticiper les besoins à venir.

2. Les axes thématiques

2.1. Petite Enfance

Axe 1 : Redéfinir les critères d'attribution des places afin de réduire les potentiels écarts sociaux

Ces critères ne revêtent pas seulement une dimension technique, ils sont des leviers politiques qui permettent d'affirmer les choix sociaux.

Axe 2 : Redynamiser la politique petite enfance autour de 3 enjeux

- Optimiser la gestion des multi accueils, notamment l'amélioration des taux d'occupation
- Améliorer le taux d'adhésion des assistantes maternelles (AM) au service Relais Petite Enfance (ancien RAM) : ce dernier est insuffisant et l'adhésion de tous les assistants maternels est un levier essentiel au déploiement de la politique territoriale de la Petite Enfance.
- Renforcer et structurer la mission d'observatoire des besoins afin de :
 - Guider le choix des élus sur la base d'une connaissance fine de l'existant (accueil individuel et collectif) renforcée par de la prospective
 - Mieux connaître le tissu d'AM local (pyramide des âges, agréments, enfants accueillis, atypisme etc.) ainsi que les logiques d'accueil (familles hors territoires, etc.).

2.2. Inclusion

Axe 1 : Renforcer le lien avec les structures médico-sociales

Ce lien est à construire pour lier accueils spécifiques et accueils en milieu ordinaire et favoriser la visibilité des personnes en situation de handicap dans les espaces de droit communs et promouvoir leur citoyenneté.

Axe 2 : Renforcer et repenser l'accueil inclusif en intégrant cette question au cœur des projets des structures d'accueil

L'objectif est de mener une réflexion pédagogique et d'impulser une mobilisation collective autour de l'accueil des enfants en situation d'handicap.

Axe 3 : Penser et mettre en œuvre une dynamique collective de formation des équipes sur cette thématique.

La formation continue constitue un levier essentiel d'amélioration des pratiques.

Axe 4 : Réinvestir les « bonus » handicaps dans des actions concrètes.

Il s'agit de mieux cibler les actions et de mieux flécher les financements dédiés.

2.3. Parentalité

Axe 1 : Élargir le spectre de la parentalité, notamment autour des questions d'enfance et de jeunesse.

La parentalité est trop souvent concentrée sur le public 0-3 ans bien qu'elle concerne tous les âges.

Axe 2 : Permettre le développement d'innovations et d'actions en s'appuyant notamment sur de nouveaux supports pédagogiques.

Il s'agit d'innover et ne pas s'en tenir à des lieux d'accueil dédiés.

2.4. Enfance et politique éducative

Axe 1 : Enfance/périscolaire : remettre à plat la logique globale d'accueil, intégrer le temps méridien dans un « plan périscolaire » à définir.

La problématique extrascolaire (accueil de loisirs) et périscolaire est complexe en matière d'ingénierie et doit faire face à des flux importants qui génère de la saturation. Se greffent des problématiques de recrutement (au niveau local et national) et de continuité de service dans un contexte financier contraint. Les solutions « toutes faites » n'existent pas et doivent être coconstruites à l'aune de la prise en compte d'enjeux structurels et de réformes en profondeur incluant plusieurs items comme la participation des communes ou la question de la prise en compte du temps méridien.

L'année 2022-2023 peut permettre de travailler un projet périscolaire ambitieux centré sur la qualité, la place des familles et le renforcement de l'attractivité des métiers

Axe 2 politique éducative :

- Renforcer la synergie entre les acteurs afin de structurer une communauté éducative de partenaires avec les associations et l'Éducation Nationale. Il s'agit de construire et renforcer des liens pérennes avec les communautés scolaires du 1^{er} et 2nd degré.
- Repenser la place des familles au sein des différents établissements et structures. Ces dernières doivent être pleinement associées aux fonctionnements des structures.
- Redéfinir la politique d'information et de communication aux familles.

2.5. Jeunesse

Axe retenu : Élargir le champ d'action (public 12-25 ans) et arrêt des propositions périscolaires existantes qui touchent un faible public et sont peu intégrées à la dynamique territoriale.

Il s'agit de proposer le déploiement d'une offre élargie à moyens constants s'appuyant sur :

- La mise en place d'une ingénierie de financement intégrant de nouvelles ressources (appels à projets)
- La hiérarchisation des actions : actions maintenues, redéfinies, arrêtées et déployées
- Des animateurs volants autour d'un lieu central
- La participation des communes
- L'organisation d'évènements (festivals, animations)
- L'appui du tissu associatif comme ressource du développement local
- Un lien redéfini avec les établissements scolaires

III. Synthèse des axes et des fiches actions

Thématiques		Intitulés des actions
Petite Enfance	<p>Axe 1 : Redéfinir les critères d'attribution des places afin de réduire les potentiels écarts sociaux.</p> <p>Axe 2 : Redynamiser la politique Petite Enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FA 1 : Repenser les critères d'attribution des places et élargir le périmètre du guichet unique. (OAPE, offre d'accueil petite enfance) ▪ FA 2 : Former les agents à la mise en œuvre d'un observatoire Petite Enfance et au renforcement des missions du RPE (Relais Petite Enfance) ▪ FA 3 : Former le personnel à l'optimisation financière des structures ▪ FA 4 : Créer une journée de l'assistant maternel ▪ FA 5 : Développer la formation continue des assistants maternels
Inclusion	<p>Axe 1 : Renforcer le lien avec les structures médico-sociales.</p> <p>Axe 2 : Renforcer et repenser l'accueil inclusif en intégrant cette question au cœur des projets des structures d'accueil (réflexion pédagogique et mobilisation collective).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FA 6 : Écrire une charte intercommunale de l'inclusion ▪ FA 7 : Renforcer le lien avec les associations du territoire en s'appuyant sur différents leviers : diagnostic, formation, communication, actions communes, mutualisation des expertises ▪ FA 8 : Déployer des actions concrètes visant à dynamiser les parcours et les partenariats

	<p>Axe 3 : Penser et mettre en œuvre une dynamique collective de formation des équipes.</p> <p>Axe 4 : Réinvestir les « bonus » handicaps dans des actions concrètes.</p>	
Parentalité	<p>Axe 1 : Élargir le spectre de la parentalité, notamment autour des questions de l'enfance et de la jeunesse.</p> <p>Axe 2 : Permettre le développement d'innovations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FA 9 : Constituer et animer un réseau élargi d'acteurs de la parentalité ▪ FA 10 : Développer la participation des parents au sein des structures d'accueil ▪ FA 11 : Créer des CLAS (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité) à destination des élèves en école élémentaire et des collégiens
Enfance/Politique Éducative	<p>Axe 1 : plan Enfance et périscolaire</p> <p>Axe 2 : politique éducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FA 12 : Améliorer la connaissance du tissu associatif afin de mieux identifier les attentes des associations et les partenariats à développer ▪ FA 13 : Développer le lien avec les associations artistiques et culturelles du territoire ▪ FA 14 : Jouer un rôle ressources auprès des acteurs du milieu associatif et aboutir à la mutualisation de nos expertises ▪ FA 15 : Pérenniser le dispositif sports-vacances/santé avec une association sportive chaque année ▪ FA 16 : Élaborer un plan périscolaire se situant dans une démarche projet plus globale

Jeunesse	Élargissement du champ d'action (public 12-25 ans)	<ul style="list-style-type: none">▪ FA 17 : Structurer une nouvelle offre à destination des 12-15 ans et des 16-25 ans▪ FA 18 : Organiser un temps fort sur la découverte des métiers et l'accès à l'emploi pour les 15-25 ans réunissant les missions locales, les entreprises locales et le service jeunesse▪ FA 19 : Créer du lien avec les établissements scolaires.▪ FA 20 : Développer l'information jeunesse sur l'ensemble du territoire
-----------------	--	---

IV. Les fiches actions

1. Axe petite enfance

Action 1 : Repenser les critères d’attribution des places et élargir le périmètre du guichet unique

<p>Constat / Contexte</p>	<p>Les ateliers de travail ont permis de faire émerger la question du parcours famille comme une nécessité dans l'accès à l'information et aux modes d'accueil de l'ensemble des familles du territoire. Il est notamment nécessaire de faciliter en amont l'accès des familles les plus vulnérables.</p> <p>De manière sous-jacente, les critères d'attribution doivent être le socle de la politique Petite Enfance et s'appuyer sur un guichet unique élargi pour impacter significativement le territoire.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tendre vers la mise en œuvre d'un critère de préinscription unique (crèches privées, MAM par exemple) ▪ Réinterroger les critères d'attribution ▪ Élargir les membres de la commission d'attribution des places ▪ Recueillir des données constitutives d'un observatoire petite enfance pour l'ensemble des modes d'accueil du territoire ▪ Renforcer le rôle du RPE dans la mise en œuvre du guichet unique ▪
<p>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Relais Petite Enfance ▪ Les modes d'accueils
<p>Public cible</p>	<p>Familles avec enfants de moins de 3 ans</p>

<p>Résultats attendus / Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dossier unique, quel que soit le mode d'accueil (hors AM) • Co-construction et validation de nouveaux critères d'attribution • Mise en place de permanence du RPE au Sud du territoire • Renforcement du partenariat avec la MDSI, le service social de la CAF les CCAS pour toucher les familles plus fragiles/en difficulté • Mise en réseau des accueils/accueils mutualisés <p>C'est donc tout le parcours famille qui doit être repensé, de l'information faite aux familles (renforcement du RPE) aux étapes administratives jusqu'à l'accueil de l'enfant</p>
<p>Moyens et financements mobilisables</p>	<p>Service Petite Enfance</p>
<p>Échéancier</p>	<p>2022-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution de la typologie des familles accueillies ▪ Mise en place effective de nouveaux critères ▪ Degré d'élargissement du guichet unique <p>Guichet unique :</p> <p>Indicateurs relatifs à l'intensité de l'activité du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de contacts par heure de permanence ▪ Nombre de familles différentes accueillies ▪ Nombre de contact moyen par famille ▪ Part des contacts par téléphone ▪ Part des contacts physiques ▪ Nombre de familles orientées vers un accueil collectif/individuel (guichet unique) ▪ % de demandes d'accueil non satisfaites (guichet unique)

Indicateurs relatifs à l'organisation des activités du service :

- Répartition des contacts téléphonique ou physique
- Part du temps de travail de l'animatrice consacrée à l'information téléphonique
- Part du temps de travail de l'animatrice consacrée à l'information en rdv physique
- Part du temps de travail consacrée à l'observation
- Part du temps de travail consacrée au suivi administratif
- Part du temps de travail consacré à la coordination

Indicateurs relatifs à l'impact et à la satisfaction des familles du guichet unique :

- Taux de satisfaction des familles en matière de qualité d'accueil
- Taux de satisfaction des familles en matière de pertinence de l'information délivrée ?
- Taux de satisfaction des familles en matière de suivi et d'accompagnement ?
- Taux de repérage du guichet unique parmi les familles concernées

Action 2 : Former les agents à la mise en œuvre d'un observatoire Petite Enfance et au renforcement des missions du Relais Petite Enfance (RPE)

<p>Constat / Contexte</p>	<p>Le RPE est sous-utilisé dans son rôle de partenaire central de la politique petite enfance de la communauté de communes. Son fonctionnement ne permet pas de couvrir l'ensemble des missions sur le territoire et d'être un levier suffisant en tant qu'interface local de développement.</p> <p>Les missions relatives à la circulaire doivent être renforcées, les assistantes maternelles plus impactées et la mission d'observatoire mieux investie.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<p>Proposer une formation adaptée et sur-mesure afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmettre une information claire et exhaustive de l'ensemble des modes d'accueils (y compris privés) aux familles ▪ Permettre à tous les modes d'accueil d'être identifiés ▪ Recueillir des données constitutives d'un observatoire petite enfance afin de permettre aux élus d'ajuster leur politique petite enfance en lien avec l'évolution du territoire et des besoins des familles. ▪ Augmenter significativement le taux d'adhésion des assistantes maternelles ▪ Optimiser le fonctionnement du service ▪ Investir les missions complémentaires
<p>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</p>	<p>RPE CAF Organismes de formation (CNFPT, autres)</p>
<p>Public cible</p>	<p>Animatrices RPE, responsable de service, chargée de coopération</p>
<p>Résultats attendus / Contenu</p>	<p>Formations des animatrices RPE à la mise en œuvre de l'ensemble des missions à l'échelle de leur territoire (coordination, veille juridique, process d'information, observatoire PE). Cette formation sur mesure doit permettre d'accompagner les changements nécessaires.</p>

Moyens et financements mobilisables	Aides au fonctionnement de la Caf : PSO RPE, Prestation de service CTG, mission renforcée complémentaire RPE
Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>La formation doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre la réalisation des actions et éventuellement de les adapter au contexte d'une année sur l'autre. ▪ Mesurer l'atteinte des objectifs ▪ Vérifier l'adéquation des moyens mobilisés au regard des évolutions territoriales ▪ Recueillir les données d'activité utiles à l'évaluation de fin de période contractuelle <p>RPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan d'activité des RPE ▪ Réalisation des missions complémentaires ▪ Fonctionnement harmonisé entre les RPE du territoire ▪

Action 3 : Former le personnel à l'optimisation financière des structures

Constat / Contexte	Dans un contexte de saturation, les taux d'occupation se situent à des niveaux trop faibles et doivent être améliorés
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir un nombre plus important de familles au sein des équipements publics existants ▪ Développer l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence en lien avec l'ambition de prise en compte des familles vulnérables ▪ Optimiser la gestion financière des équipements
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	Équipes de direction des structures petite enfance CDC
Public cible	Directrices EAJE
Résultats attendus / Contenu	Une formation sur mesure doit permettre de donner les « clés » techniques et stratégiques de l'optimisation financière des structures tout en déployant une politique ambitieuse d'accueil occasionnel et d'accueil d'urgence
Moyens et financements mobilisables	Chargée de coopération Formation action via un prestataire spécialisé.
Échéancier	2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Amélioration du taux d'occupation (à hauteur de 85%).

Action 4 : Créer une journée de l'assistant maternel (complémentaire de la journée nationale des assistantes maternelles)

<p>Constat / Contexte</p>	<p>Le métier d'assistant maternel connaît une crise majeure et profonde qui entrainera inéluctablement une baisse des effectifs en présence sur le territoire.</p> <p>Si le territoire intercommunal est actuellement trop bien doté à l'échelle globale, le maillage demeure très hétérogène. Sans juger de la qualité d'accueil, les familles s'orientent en masse vers l'accueil collectif et nombre d'assistants maternels ne travaillent pas.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser le travail des assistants maternels ▪ Réduire les représentations négatives autour de l'accueil individuel et mettre en perspective les avantages pour les familles ▪ Créer un temps fédérateur qui permettent aux assistantes maternelles de se sentir mieux considérées tout en renforçant le lien entre les professionnels ▪
<p>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</p>	<p>Assistants maternelles, structures, associations partenaires</p>
<p>Public cible</p>	<p>Assistants maternelles</p>
<p>Résultats attendus / Contenu</p>	<p>Le contenu de cette journée reste à co-construire en associant pleinement les AM afin que ce temps approprié puisse s'inscrire dans une réelle dynamique partenariale de valorisation du métier. Il doit aussi être un temps d'échange avec les parents.</p>
<p>Moyens et financements mobilisables</p>	<p>RPE, CAF</p>
<p>Échéancier</p>	<p>2022-2026</p>

Indicateurs de
suivi et
d'évaluation

- Taux d'adhésion des AM à la journée
- Participation des AM à la préparation de la journée
- Participation des familles
- Impact qualitatif et satisfaction des publics
- Dynamiques générées
-

Action 5 : Développer la formation continue des assistants maternels

Constat / Contexte	<p>La formation continue des assistants maternels ne va pas de soi. En premier pour des questions pratiques inhérentes à l'exercice d'un métier qui mobilise des amplitudes horaires importantes. La formation en dehors des heures d'accueil s'ajoute donc à un volume de travail important. Pendant les périodes d'accueil, de nombreuses assistantes maternelles peinent à s'inscrire dans une dynamique de formation continue pour ne pas mettre en « porte-à-faux » les familles.</p> <p>D'autres difficultés se greffent et concernent l'ingénierie de formation qui doit permettre de regrouper les demandes assistantes maternelles et de faire aboutir les besoins de formation.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les AM à s'inscrire dans une dynamique pérenne de formation continue ▪ Accompagner les assistants maternels dans leur démarche et dans la communication aux familles ▪ Renforcer l'action déjà existante des RPE
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	RPE
Public cible	Assistants maternels
Résultats attendus / Contenu	Augmentation du volume annuel de formation continue des AM
Moyens et financements mobilisables	Mobilisation des 58h annuelles cotisées par AM RPE
Échéancier	2022-2026

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Volume d'heures de formation mobilisé par AM et par secteur
- Évolution des inscriptions en formation

2. Axe inclusion

Action 6 : FA 6 : Écrire une charte intercommunale de l'inclusion

<p>Constat / Contexte</p>	<p>Le diagnostic et les ateliers de travail ont permis de faire émerger la question de l'inclusion comme une priorité du PST.</p> <p>Territoire inclusif, la communauté de communes doit afficher plus clairement la politique volontariste qu'elle porte et souhaite renforcer.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écrire une charte intercommunale sur l'inclusion ▪ Communiquer auprès des citoyens sur « un territoire inclusif » ▪ Impulser un plan d'action global à partir de la charte
<p>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</p>	<p>Familles, élus, agents, professionnels des associations, partenaires institutionnels, structures spécialisées, écoles, collèges.</p>
<p>Public cible</p>	<p>Enfants, jeunes, adultes en situation de handicap, familles, acteurs locaux</p>
<p>Résultats attendus / Contenu</p>	<p>La nécessité d'un portage politique fort visant à valoriser l'action existante de la collectivité, de faire-valoir son caractère de territoire inclusif et de favoriser une meilleure prise de conscience. Elle permettrait également d'engager tous les acteurs du territoire, notamment en milieu ordinaire. Cette Charte permettrait de valoriser des intentions partagées et pourrait être le socle du déploiement de toutes les actions.</p> <p>Concrètement, des ateliers de travail seront organisés (volume et fréquence à définir) pour écrire la Charte qui sera ensuite signée par toutes les parties prenantes et valorisée dans le cadre d'un évènement (à définir également).</p>

	Il s'agira ensuite de faire vivre la Charte, de construire une culture commune visant à terme à ne plus faire du Handicap une spécificité.
Moyens et financements mobilisables	Chargée de coopération Animatrice inclusion
Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Taux de participation à l'écriture▪ Taux d'adhésion▪ Valorisation de l'outil▪ Modification des pratiques et développement de nouvelles actions

Action 7 : Renforcer le lien avec les associations et structures spécialisées du territoire

Constats contexte	<p>Les lieux d'accueils (EAJE, ALSH, périscolaires, accueil de jeunes) ne travaillent pas avec les structures spécialisées et les associations autour de la question du handicap. Cette dernière n'est pas pensée globalement dans le cadre d'un accompagnement des parcours en lien avec les besoins spécifiques de chaque famille.</p> <p>Sur cette question spécifique, un diagnostic précis doit être construit et partagé au-delà des données chiffrées tandis qu'un programme de formation doit permettre de tisser des liens, des intentions et des manières de faire pour mieux répondre aux besoins relatifs à l'inclusion.</p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcer la coopération avec les structures Medico sociales▪ Organiser des temps de formation communs réunissant professionnels des secteurs petite enfance, enfance jeunesse et professionnels des établissements médico-sociaux et les associations▪ Renforcer l'efficience dans l'accompagnement des publics vulnérables en mutualisant les compétences.▪ Identifier l'offre d'accueil pour les enfants en situation de handicap▪ Engager largement l'ensemble des acteurs (structures, élus, personnels de Mairie) dans un grand plan d'information et de formation et renforcer l'information faite aux familles▪ Communiquer sur les structures existantes (associations dédiées au handicap) et créer des passerelles entre structures spécialisées et structures ordinaires▪ Faciliter l'accès aux structures et déconstruire les représentations autour du handicap▪ Communiquer sur les formations existantes sur l'inclusion des enfants en situation de handicap

<p>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</p>	<p>Lieux d'accueils, structures spécialisées, associations, élus, partenaires institutionnels</p>
<p>Déroulé de l'action/Résultats attendus / Contenu</p>	<p>Il s'agira d'engager une réflexion sur le lien entre accueil global et accueil spécifique et de construire des parcours d'accueil individualisés en lien avec les structures institutionnelles, mais également avec les acteurs de la parentalité et les associations locales. Cette réflexion devra s'axer sur l'identification de l'offre afin que cette dernière soit appropriée par toutes les parties prenantes. Elle sera le socle d'un « plan handicap », plus opérationnel que la Charte, qui devra intégrer les axes formation, communication aux familles et mobilisation des moyens.</p> <p>Il s'agira également d'accompagner la professionnalisation des équipes grâce à l'organisation de temps d'échanges de pratiques avec les professionnels des structures médico-sociales et la référente inclusion de la communauté de communes. La place référente n'a de sens qu'à partir d'une implication forte des familles qui doivent être associées au projet d'accueil de la structure d'accueil, mais également être accompagnées dans leur parcours spécifique. La mise en place du référent doit permettre de renforcer la lisibilité et le repérage des propositions afin de permettre à un nombre plus important de familles de bénéficier des accueils existants.</p> <p>D'autres actions pourront se greffer comme proposer des ateliers hebdomadaires par cycle dans les structures PEEJ ou écoles animées par les résidents de structures Medico social avec pour objectif de rendre acteurs/trices les personnes vulnérables autour d'un projet qui les valorise / permettre aux enfants de « partager » dans leurs espaces du quotidien</p>
<p>Moyens et financements mobilisables</p>	<p>Co-financement des actions de soutien à la parentalité, bonus CAF, appel à projets</p>

Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place d'un réseau opérationnel▪ Renforcement des liens entre structures spécialisées et milieu ordinaire

Action 8 : Déployer des actions concrètes visant à dynamiser les parcours et les partenariats :

<p>Constat / Contexte</p>	<p>Le diagnostic a également permis de mettre en perspective la faible proportion d'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des structures (en dessous de 1% contre 8,6% d'enfants détectés ou en cours de détection), ce qui participe de l'insatisfaction importante des familles. Plusieurs facteurs expliquent cette problématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés rencontrées sur le terrain. Les professionnels de la Petite Enfance et de l'Enfance pointent un manque de moyens et de formation pour développer ce type d'accueil. - Les freins en matière de représentations professionnelles - Les mécanismes « d'auto-censure » des familles - Le manque de lisibilité des informations transmises
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des actions concrètes et opérantes ▪ Associer un maximum de parties prenantes au déploiement des actions ▪ Repenser l'accueil inclusif en intégrant cette question au cœur des projets de structures d'accueil ▪ Favoriser la place des parents en les intégrant concrètement dans la réflexion sur l'inclusion (conseil de structures petite enfance, enfance.)
<p>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</p>	<p>Collectivités, ludothèque intercommunale, associations, partenaires institutionnels</p>
<p>Public cible</p>	<p>Tout public</p>
<p>Résultats attendus / Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un parcours artistique réunissant les structures médico-sociales et PEEJ avec une exposition et un vernissage « officiel » à la CDC ▪ Mise en place d'ateliers hebdomadaires par cycle, dans les structures PEEJ et les écoles, animés par les résidents de structures médico-sociales

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de temps passerelles entre services PEEJ et référents inclusion ainsi qu'avec les écoles. ▪ Proposer un évènement fédérateur une fois par an (lien Axe parentalité) construit et animé par l'ensemble des acteurs éducatifs et associatifs du territoire (mise en place d'un collectif pluridisciplinaire) auquel sera systématiquement incluse la question de l'inclusion.
<p>Moyens et financements mobilisables</p>	<p>Aides au fonctionnement de la Caf : prestation de service unique (PSU), Nouveaux bonus versés par la Caf en fonction du public accueilli : bonus handicap et bonus mixité sociale.</p> <p>Mise en place du bonus territoire</p> <p>Mission spécifique de la chargée de coopération pour assurer la levée de fond auprès d'organismes publics (fonds spécifiques, appels à projets) et privés (fondations). Financements spécifiques et appels à projets</p>
<p>Échéancier</p>	<p>2022-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Mise en place effective d'actions concrètes (et évaluation des actions)</p> <p>Renforcement du suivi et de l'accompagnement des familles.</p> <p>Hausse de la satisfaction famille</p> <p>Évolution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en structure</p> <p>Qualité et pertinence des accueils proposés</p> <p>Évolution des projets d'accueil et des projets pédagogiques</p> <p>Nombre de professionnels formés</p> <p>Nombre de référents</p> <p>Évolution de l'accueil des familles (volume de fréquentation, qualité de l'accompagnement)</p> <p>Pertinence du réseau de référents</p>

3. Axe parentalité

Action 9 : Constituer et animer un réseau élargi d'acteurs de la parentalité

<p>Constats</p>	<p>En partant de la volonté des acteurs de terrain de promouvoir, valoriser et rendre plus visible pour les parents les actions et les événements organisés sur le territoire.</p> <p>Par la mise en lien des structures qui travaillent en direction des parents et l'instauration d'une dynamique autour des questions de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales sur le territoire</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la coordination et la cohérence des actions conduites sur le territoire ▪ Permettre l'émergence d'une culture commune entre professionnels face aux évolutions des publics, du contexte et des pratiques professionnelles. ▪ Promouvoir les actions parentalité et permettre à tous les habitants du territoire d'accéder aux différentes actions ▪ Favoriser le partage d'expériences entre les organisateurs ▪ Proposer des actions intercommunales sur l'ensemble du territoire
<p>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chargé de coopération CTG politiques éducative et familiale ▪ Éducation Nationale ▪ Associations de parents d'élèves (collège et écoles) ▪ Professionnelles de la petite enfance (directrices EAJE, référente santé-inclusion EAJE, animatrices RPE, accueillantes LAEP, groupe d'assistantes maternelles) ▪ Professionnel(les) enfance (directions APS-ALSH) + animatrice inclusion ACM, animatrices jeunesse, ludothèque intercommunale, ▪ Médiathèques ▪ Établissements de vie sociale (Concordia, Tramasset) ▪ Elu(e)s ▪ Conseillères CAF (territoriale et thématique parentalité) ▪ Travailleurs sociaux CAF (UT SE et MDSI Créon et Cadillac) ▪ Collectif santé St Caprais

<p>Déroulé de l'action/Résultats attendus / Contenu</p>	<p>Organisation à minima de 2 réunions du réseau par année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une première réunion : bilan collectif des actions N-1 et projets N, - Une seconde réunion : point d'étape des actions réalisées et à venir avant l'été. <p>Résultats attendus :</p> <p>Les parents doivent avoir accès aux informations relatives à toutes les formes d'accompagnement locales de leur rôle parental.</p> <p>Faire émerger des projets innovants qui prennent en compte les parents fragilisés ou vivants des moments clés de leur parentalité (1000 premiers jours, monoparentalité, isolement, relations conflictuelles parents-ados, ruptures familiales, accompagnement à la scolarité, handicap, droit au répit...)</p> <p>Une charte de fonctionnement du réseau formalise une culture commune dans les actions proposées.</p> <p>Le réseau devient porteur d'un évènement intercommunal récurrent et itinérant (journée des familles par exemple)</p>
<p>Moyens et financements mobilisables</p>	<p>Temps de travail dédié du chargé de coopération CTG</p> <p>Co-financement des actions de soutien à la parentalité via appel à projet annuel REAAP 33 (soutien jusqu'à 80% du cout de l'action)</p>
<p>Échéancier</p>	<p>2022-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Densité du réseau ▪ Adhésion ▪ Volume et qualité des actions développées ▪ Impact sur le renforcement de l'existant ▪

Action 10 : Développer la participation des parents au sein des structures d'accueil

Constats	Besoin de donner une réelle place aux parents et de conduire des actions pour les intégrer pleinement au fonctionnement des différentes structures.	
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associer les parents à la vie de la structure et maintenir le lien. ▪ Renforcer les coopérations entre les professionnels et les parents. ▪ Mieux connaître les attentes et les besoins des familles. ▪ Promouvoir les projets pédagogiques des services 	
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	<p>1 conseil des crèches publiques Les 3 responsables des EAJE La responsable des services PE Elu(e) COTECH Petite enfance Représentants des parents des 3 EAJE Référente santé-inclusion petite enfance Représentantes des professionnels des 3 EAJE</p>	<p>1 collectif APS Les responsables d'APS Les responsables de secteur L' élu(e) aux affaires scolaires Représentants des parents usagers Un représentant des animateurs Un représentant des enseignants Référente inclusion CDC 3-17 ans</p>
Déroulé de l'action/Résultats attendus / Contenu	<p>- Formalisation de la place des parents dans les projets pédagogiques et de fonctionnement des différentes structures d'accueil.</p> <p>- Création d'un conseil des crèches incluant les parents des 3 EAJE en gestion directe</p> <p>- Création d'un collectif APS dans lequel les parents usagers des ACM sont représentés. En début d'année les responsables des structures informent l'ensemble des modalités de fonctionnement de cette instance Les parents intéressés sont invités à se faire connaître.</p> <p>Le conseil des crèches se déroule à chaque fois dans une structure différente.</p> <p>Le chargé de coopération et les responsables animent les échanges et sont</p>	

	<p>garants du cadre prévu.</p> <p>Résultats attendus :</p> <p>Amélioration de la circulation de l’information à destination des familles</p> <p>Amélioration du lien relationnel entre les professionnels et les parents</p> <p>Meilleure perception des rôles éducatifs et des enjeux pédagogiques des structures d'accueil.</p> <p>Émergence de projets coopératifs menés avec les parents pour mettre en valeur et partager des cultures, des compétences, des passions, ou leurs savoirs (cuisine, menuiserie, lecture de contes, découverte des métiers...)</p> <p>Proposer des temps de rencontre et de convivialité pour les familles</p>
<p>Moyens et financements mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps de travail spécifiques dans les emplois du temps des professionnels concernés (réunions en soirée après la fermeture des structures) ▪ Lignes budgétaires des structures pour l'organisation d'ateliers et de temps fort réguliers
<p>Échéancier</p>	<p>2022-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des instances ad hoc ▪ Mesure de l'évolution qualitative et quantitative de la participation des parents

Action 11 : Créer des CLAS (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité)

Constat	Le diagnostic a fait émerger le besoin de soutenir les parents dans leur relation à l'école et accompagner les enfants dans leur scolarité.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider les rapports à l'école des parents d'élèves. ▪ Prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants dans leur scolarité ▪ Compenser les inégalités sociales et culturelles qui subsistent dans l'accès aux savoirs et qui peuvent s'aggraver pendant les temps périphériques à l'école. ▪ Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune tout en recherchant la réussite scolaire au sens large.
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	<p>Pôle jeunesse département territoire Bdx Hts de Garonne : conseillère en développement jeunesse</p> <p>Conseillère thématique parentalité CAF + conseillère territoriale UT SE</p> <p>Directions des établissements scolaires + enseignants (écoles élémentaires et collège)</p> <p>Parents d'élèves</p> <p>Animateurs des accueils périscolaires</p> <p>Bénévoles</p>
Déroulé de l'action/Résultats attendus / Contenu	<p>Création de CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) au sein des structures d'accueil périscolaire et jeunesse</p> <p>2 ateliers hebdomadaires de 1h30 pour un collectif de 8 à 12 enfants* max. qui se réunit durant toute l'année scolaire dans un même lieu, encadré par 2 intervenants (professionnels ou bénévoles). 27 semaines de fonctionnement annuel. Démarrage après les vacances d'automne jusqu'à mi-juin.</p> <p>Des contenus centrés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation du travail scolaire et l'apport méthodologique dans l'aide

	<p>aux devoirs pour favoriser la confiance en soi et l'autonomie,</p> <ul style="list-style-type: none">• l'ouverture culturelle par le biais de jeux éducatifs ou de productions écrites, visuelles et manuelles,• des temps d'échanges et de rencontres avec les parents <p><i>*Le CLAS ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires en accord avec les parents.</i></p> <p>Résultats attendus : adhésion de la communauté éducative (enseignants, parents et animateurs)</p> <p>Implication de bénévoles auprès des professionnels.</p> <p>Qualité du partenariat avec les enseignants et les parents.</p> <p>Mise en place d'un diagnostic préalable à la conception du projet, d'une concertation et d'une coordination locale : le comité local d'accompagnement à la scolarité, impliquant les partenaires dans le suivi et l'évaluation en se référant au référentiel national CLAS CAF.</p> <p>Étape 1 : diagnostic-concertation et élaboration du projet conformément au cahier des charges des institutions qui co-financent.</p> <p>Définir quels sont les accueils qui réunissent les conditions initiales favorables à la mise en route du dispositif.</p> <p>Étape 2 : dépôt des projets sur les plateformes CD33 et CAF33</p> <p>1^{re} année de fonctionnement : début des séances en novembre 2023 et fin en juin 2024.</p>
<p>Moyens et financements mobilisables</p>	<p>Temps de travail dédié du chargé de coopération et des professionnels des structures d'accueil.</p> <p>Gratuité du dispositif pour les familles.</p> <p>Appels à projets CD33 et CAF33 (ouverts d'avril à mai via leurs plateformes</p>

	<p>respectives) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PS socle/groupe : prix plafond 7 885€/an- Tx PS : 32.5% soit 2563€ max/an/groupe - Bonus enfants 305€/an (selon les critères de la circulaire CNAF) - Bonus parents 305€/an (selon les critères de la circulaire CNAF)
Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'élèves accompagnés ▪ Questionnaires familles, élèves, enseignants ▪ Bilan annuel

4. Axe enfance et politique éducative

Action 12 : Améliorer la connaissance du tissu associatif sportif afin de mieux identifier les attentes des associations et les partenariats à développer

Constat / Contexte	Si le tissu associatif est très riche sur le territoire, les attentes des associations et les leviers partenariaux ne sont pas toujours identifiés. Le besoin d'interconnaissance est donc fort pour structurer à terme des partenariats solides.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager la pratique d'une activité physique et sportive, à tous les âges en nous appuyant sur le dynamisme et les compétences de nos clubs sportifs ▪ Contribuer au lien social ▪ Amplifier la pratique sportive chez les jeunes et les adolescents ▪ Devenir complémentaires par la mise en œuvre d'actions communes ▪ Optimiser l'utilisation des équipements sportifs
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	<p>Les associations : mobilisation des acteurs bénévoles et salariés</p> <p>La communauté de communes (responsable de l'animation sportive et élue.s à la commission sport) et les communes</p> <p>Le conseil départemental : le conseiller en développement vie associative et sport de notre secteur</p>
Public cible	Associations
Résultats attendus / Contenu	<p>Établir un diagnostic du tissu associatif local afin de mieux les connaître</p> <p>Définir des objectifs communs qui iraient au-delà de la performance : le sport comme enjeu de santé publique, vecteur de lien social et d'éducation</p> <p>Proposer des temps de formation et d'information pour accompagner les associations et conforter leur présence et leur rôle sur le territoire</p>

	<p>Développer des interventions au sein de nos structures existantes en s'appuyant sur les compétences des éducateurs des clubs (EMS - Sports Vacances - APS mercredi - ALSH)</p> <p>Améliorer la communication entre les partenaires en formalisant des temps d'échanges</p> <p>Développer des actions communes destinées au plus grand nombre (exemple : CAP 33)</p>
<p>Moyens et financements mobilisables</p>	<p>Chargée de coopération</p> <p>Responsable de l'animation sportive.</p>
<p>Échéancier</p>	<p>2022-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion des associations ▪ Production d'un diagnostic précis ▪ Mise en place des temps de formation et impact sur les pratiques partenariales ▪ Renforcement du partenariat ▪

Action 13 : Développer le lien avec les associations artistiques et culturelles du territoire

Constat / Contexte	Le projet social de territoire a fait du lien avec les associations un axe fondamental du PST. Très présentes sur le territoire, le projet territorial passe nécessairement par un renforcement des liens pour faire sens.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réinterroger les élus sur la politique culturelle intercommunale à mettre en œuvre ▪ Intégrer les nouveaux partenariats dans le label « plan mercredi » ▪ Étudier la possibilité de réorienter une partie des crédits de l'appel à projets culture dans des prestations associatives au sein des APS-ALSH de la communauté de communes ▪
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	<p>Les associations : mobilisation des acteurs bénévoles et salariés</p> <p>Les communes</p> <p>La Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine (DRAC), la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde (DSDEN), le Département de la Gironde avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC).</p>
Public cible	Associations artistiques et culturelles
Résultats attendus / Contenu	<p>Établir un diagnostic du tissu associatif local afin de mieux connaître les associations qui interviennent dans le champ culturel et artistique</p> <p>S'appuyer et s'inspirer sur les actions culturelles mises en œuvre par la Communauté de communes en partenariat avec les associations du territoire</p> <p>Étudier la possibilité d'étendre le dispositif EMS à des activités culturelles et artistiques. Prendre l'exemple des anciens dispositifs PDA (Parcours de Découvertes Artistiques)</p>
Moyens et financements	<p>Prestations de service « plan mercredi »</p> <p>Enveloppe « appel à projets culture » CDC</p>

mobilisables	Dispositifs IDDAC DRAC
Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Pertinence du diagnostic▪ Déploiement de nouvelles actions▪ Amélioration des dispositifs existants

Action 14 : : Jouer un rôle ressources auprès des acteurs du milieu associatif et aboutir à la mutualisation de nos expertises

Constat / Contexte	Les associations expriment régulièrement des difficultés inhérentes au renouvellement du bénévolat, ce qui fragilise leur fonctionnement et empêche parfois leurs possibilités de développement et de structuration.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter des solutions aux problématiques de « main d'œuvre » dans les associations et les services publics d'accueil de la communauté de communes. ▪ Répondre aux difficultés administratives auxquelles les bénévoles associatifs sont confrontés. ▪ Apporter une aide aux associations qui souhaitent se développer et se structurer.
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	<p>Les associations du territoire Les collectivités locales Le département Pôle emploi Les missions locales Les organismes de formation Le CFA</p>
Public cible	Associations
Résultats attendus / Contenu	<p>Professionnalisation par l'apprentissage : accompagner les jeunes du territoire déjà engagés ou non dans nos clubs et leur permettre de suivre une formation générale, théorique et pratique en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel</p> <p>Face à des enjeux de renouvellement de génération ou de pénurie de compétences, de bénévoles, de recrutement, l'apprentissage se présente comme une solution à court et à long terme pour les associations</p> <p>La mutualisation doit être entrevue par les associations sportives comme étant une solution à la rationalisation de leurs ressources autour d'un projet cohérent et complémentaire à l'échelle du territoire</p> <p>Accompagnement des associations dans le recrutement de services civiques</p>

Moyens et financements mobilisables	Chargé de coopération Politiques éducative et familiale Responsable de l'animation sportive Prestations de service « plan mercredi » Enveloppe « appel à projets culture » CDC Dispositifs DRAC et IDDAC
Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcement du lien avec les associations▪ Renouvellement effectif du bénévolat

Action 15 : Pérenniser le dispositif sports-vacances/santé coconstruit avec une association sportive chaque année

Constat / Contexte	Après un premier séjour test en avril 2022, évaluation positive Proposition de deux séjours par sur la thématique du sport et de la nutrition
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre un problème de santé publique : la montée de la sédentarité chez les jeunes. ▪ Sensibiliser les plus jeunes à l'importance d'une activité physique régulière et d'une bonne hygiène de vie (activité physique, sommeil, alimentation...) ▪ Initier et sensibiliser aux nouvelles pratiques de bien-être ▪ Faire passer un message fort : l'activité physique est bonne pour la santé ▪ Prévenir les risques d'une pratique physique insuffisante et d'une mauvaise alimentation ▪ Instaurer l'activité physique comme vecteur de socialisation et de santé psychique ▪ Informer et prévenir afin d'améliorer son état de santé et ainsi se sentir bien dans son corps
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	<p>Les associations sportives du territoire</p> <p>Les collectivités locales</p> <p>Le département</p> <p>Le collège</p> <p>Les écoles</p> <p>Les familles</p> <p>L'IREPS</p>
Public cible	7-17 ans
Résultats attendus / Contenu	<p>Mise en place de vacances sportives -thématique sport prévention santé- autour de la nutrition et la lutte contre la montée de la sédentarité (rapport aux écrans)</p> <p>- Public cible : adolescents</p> <p>Mise en place de test de forme (type diagnoform) dans nos structures d'accueil pour évaluer la condition physique générale et sensibiliser à une pratique régulière - Public cible 6-11 ans</p>

	<p>Identifier et accompagner les associations sportives compétentes dans le développement de leurs actions sport/santé avec notamment l'accompagnement des associations référencées auprès des médecins pour le « sport sur ordonnance » (dispositif PEPS - prescription d'exercice physique pour la santé) – public cible - personnes sédentaires, inactives et/ou atteintes de maladies chroniques</p> <p>Formation des éducateurs sportifs de la cdc au dispositif PEPS</p>
Moyens et financements mobilisables	<p>Chargé de coopération Politiques éducative et familiale</p> <p>Responsable de l'animation sportive</p> <p>Département</p> <p>CAF</p> <p>ARS</p>
Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilans qualitatifs et quantitatifs ▪ Questionnaire de satisfaction

Action 16 : Élaborer un plan périscolaire se situant dans une démarche projet plus globale et incluant plusieurs actions structurantes à construire dans le temps

<p>Constat / Contexte</p>	<p>La communauté de communes s’est engagée dans la gestion des accueils périscolaires à l’échelle de l’ensemble du territoire ; elle porte une ambition de service public y compris en matière d’alimentation. La collectivité doit faire face à des problématiques structurelles : les difficultés de recrutement, de formation, de turn-over sont présentes sur l’ensemble du territoire national. Il convient donc de centrer le débat sur les possibilités d’action à l’échelle locale. Sachant que le positionnement géographique du territoire (amplitude des migrations pendulaires) entraîne une fréquentation des services périscolaires supérieure aux moyennes habituelles.</p> <p>Cela doit se faire dans le cadre d’un contexte financier contraint : ce dernier oblige à repenser les logiques de financement pour améliorer le service rendu.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structurer un plan enfance et périscolaire à l’échelle locale sur la base d’une « remise à plat du fonctionnement actuel. ▪ Réinterroger les échelles de participation en associant les communes et le tissu associatif ▪ Prioriser les services rendus ▪ Maintenir une ambition pédagogique tout en améliorant l’organisation
<p>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</p>	<p>Communautés de communes, communes, service enfance, association</p>
<p>Public cible</p>	<p>Familles</p>

Résultats attendus / Contenu	Mise en place d'un groupe de travail spécifique se réunissant une fois par mois avant d'élaborer le nouveau plan périscolaire
Moyens et financements mobilisables	Chargé de coopération
Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Adhésion des communes et des associations à la démarche▪ Meilleure gestion des problématiques rencontrées

5. Axe jeunesse

Action 17 : Structurer une nouvelle offre à destination des 12-15 ans et des 16-25 ans

Constat / Contexte	Le repositionnement stratégique de la communauté de commune induit de repenser un projet jeunesse à l'échelle globale.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir collectivement les objectifs de la politique à destination des 12-25 ans ▪ Distinguer un projet spécifique 12-15 ans et 16-25 ans en pensant des passerelles entre les tranches d'âge ▪ Construire un partenariat pérenne avec le tissu associatif ▪ Développer des innovations et des expérimentations
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	<p>Service Jeunesse, Responsable animation sportive EVS Communes Missions locales CRIJ ARS Conseil départemental Associations locales</p>
Public cible	Jeunes 12-25 ans
Résultats attendus / Contenu	<p>Définition d'un projet global jeunesse permettant de distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ambitions et les objectifs en ciblant des thématiques spécifiques - Les expérimentations à développer - Les liens partenariaux structurants - L'ingénierie de financement
Moyens et financements mobilisables	<p>PS Jeune Appels à projet</p>
Échéancier	2022-2026

Indicateurs de
suivi et
d'évaluation

- Construction effective du projet
- Puis indicateur à définir en fonction du projet

Action 18 : Organiser un temps fort sur la découverte des métiers et l'accès à l'emploi pour les 15-25 ans réunissant les missions locales, les entreprises locales et le service jeunesse

Constat / Contexte	Le PST s'appuie sur un choix fort de développer de nouvelles propositions à destination des 15-25 ans. La question de l'emploi et de la formation sont des thématiques ciblées comme prioritaires.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les jeunes des dispositifs existants en lien avec le monde de l'emploi ▪ Mettre en lien le monde professionnel et les jeunes (notamment stage de 3èmes, immersion professionnelle...) ▪ Permettre aux jeunes du territoire de découvrir l'activité économique de la CDC ▪
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	<p>Communes Service DEV ECO CDC Collège et Lycées du territoire ou de secteur. Missions locales Partenaires institutionnels Entreprises locales</p>
Public cible	Jeunes de 15 à 25 ans
Résultats attendus / Contenu	Temps fort à coconstruire avec l'ensemble des parties prenantes. Modalités à définir collectivement.
Moyens et financements mobilisables	<p>Équipe jeunesse/ référents missions locales/ Dev eco CDC / entreprises/ communes. / service communication CDC, Pôle emploi/ CRIJ</p> <p>Coopération commune : prêt de salle</p> <p>Mise à disposition d'équipements par le service jeunesse</p>

Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir en fonction de l'action déployée

Action 19 : Créer du lien avec les communautés scolaires

<p>Constat / Contexte</p>	<p>Le choix de redéployer l'offre jeunesse ne doit pas être interprété comme un arrêt des propositions faites aux publics collégiens.</p> <p>Ces dernières doivent néanmoins se transformer et s'appuyer sur un partenariat efficient avec les collèges de Latresne et de Cadillac.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir une offre périscolaire pour les collégiens malgré la fermeture du local Ados ▪ Capter un public adolescent autour d'actions citoyennes ▪ Promouvoir les actions du service jeunesse ▪ Permettre une continuité éducative sur tous les temps de la journée du collégien (scolaire, périscolaire et extrascolaire) ▪ Permettre au service jeunesse de participer à la vie collégienne sur des temps méridiens et périscolaires (après 16h45 et mercredis à partir de 12h)
<p>Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles</p>	<p>Équipe pédagogique du collège Représentants des parents d'élèves Familles Partenaires institutionnels</p>
<p>Public cible</p>	<p>Collégiens</p>
<p>Résultats attendus / Contenu</p>	<p>Animation des temps méridiens (11h30 à 13h45) par des actions citoyennes Aide à la scolarité sur les temps hors scolaires (aide aux devoirs, CLAS) Poursuite d'une offre d'accueil hebdomadaire</p>
<p>Moyens et financements mobilisables</p>	<p>2 animateurs Utilisation d'APS ou salles communales</p>

Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir à partir d'un travail de co-construction entre le service jeunesse et les collèves

Action 20 : Développer l'information jeunesse sur l'ensemble du territoire

Constat / Contexte	L'accès à l'information constitue un enjeu central de l'accompagnement des jeunes et les propositions ne sont pas suffisantes à l'échelle du territoire.
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'information jeunesse sur l'ensemble du territoire ▪ Stimuler la participation des jeunes ▪ Renforcer les propositions d'accompagnement
Partenaires associés à la mise en œuvre et implication des habitants ou familles	<p>CRIJ Communes EVS du territoire Familles Partenaires</p>
Public cible	Jeunes
Résultats attendus / Contenu	<p>Proposer une offre information jeunesse territoriale qui s'adresse à tous les publics, mais en particulier les jeunes dans une mission d'accompagnement (information et orientation) (INFOBUS, Permanences ..)</p> <p>Les services proposés :</p> <p>Des informations et de la documentation sur des thématiques précises : enseignement, formation, emploi, loisirs, vacances, mobilité internationale, informations sur l'Europe et l'étranger.</p> <p>Des services gratuits qui facilitent l'accès à l'information : consultation Internet, aide à la rédaction de C.V. et lettres de motivation...</p>
Moyens et financements mobilisables	<p>Équipe jeunesse : deux animatrices</p> <p>Bus (Traffic)</p> <p>Un local administratif dédié service jeunesse (bureau ressources repéré par les jeunes et les familles)</p> <p>Formation d'un ou des animateurs (Formation initiale de base (FIB))</p>

	Formation obligatoire pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction et à la reconnaissance du métier d'Informateur Jeunesse. Dispositifs CRIJ Coopération commune : prêt de salles si besoin Mise à disposition par le service jeunesse de l'équipement (imprimante/ordinateur/infos.)
Échéancier	2022-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir

V. La gouvernance

La création d'un nouveau cadre institutionnel induit par la CTG traduit une triple nécessité :

- Une gouvernance stable à l'échelle politique et technique
- La mise en cohérence des politiques publiques, notamment, le lien de la CTG avec les dispositifs existants
- La définition d'un nouveau schéma de coopération au-delà de la question des compétences déjà tranchée.

L'objectif sera d'intégrer le projet social de territoire et la CTG au cœur du processus de la décision politique.

Les instances de suivi :

Le Comité de pilotage (COPIL) :

Composition :

Président, Vice-présidentes (V.P) Services à la population, V.P action sociale, V.P Sports, V.P action culturelle et démocratie participative, DGS, DGA services à la population et les s chargés de coopération Représentant de la direction de la CAF de la Gironde, responsable de l'Unité Territoriale et la conseillère territoriale

Missions :

Veiller à la mise en œuvre de la CTG

Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants)

Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante ;

S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat

Veiller à la bonne articulation entre la CTG et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau national.

Le COPIL se réunit au minimum une fois an pour le bilan annuel et les perspectives.

Le comité technique (COTECH) :

Composition :

A minima deux élus, dont un communautaire

Les chargés de coopération

Les responsables des services,

Les représentants de la CAF, et les partenaires identifiés (associations...).

Missions :

Préparer les travaux pour le COMITE DE PILOTAGE

Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions,

Veiller à la bonne articulation entre les 3 axes stratégiques, les actions mises en œuvre et les autres dispositifs présents sur le territoire,

Contribuer à la démarche évaluative.

Le COTECH se réunit à minima 2 fois par an et en fonction de l'avancée des actions.

Comités techniques :

SUIVI ET GOUVERNANCE PST

POLITIQUES FAMILIALE ET
ÉDUCATIVE



POLITIQUES PETITE
ENFANCE INCLUSION

POLITIQUES JEUNESSE, VIE LOCALE, ACCÈS AUX DROITS,

La mise en œuvre du PST sera assurée par :

- Sylvie ROBERT, chargée de coopération globale « Projet Social de Territoire » :
 - Politique petite enfance et inclusion,
 - Politique jeunesse, vie locale, accès aux droits et logement
- Mohammed KAYA, chargé de coopération « politiques familiale et éducative » :
 - Politique familiale : actions parentalité
 - Politique éducative : suivi du PEDT / lien avec les associations

Missions des chargés de coopération :

Assurer le suivi administratif et financier de la CTG

Accompagner et mettre en œuvre les politiques publiques dans le secteur d'activités couvertes par la CTG : à terme, « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement, animation de la vie sociale et accès aux droits »

Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles

Organiser et animer la relation avec la population

Animer le réseau des acteurs

Missions transversales :

- Préparer et animer des réunions ou instances partenariales (Commissions, COPIL, COTECH,...)
- Rédiger des documents administratifs : rapports d'activité, tableaux de bord, notes et documents nécessaires à la traçabilité ainsi qu'aux prises de décisions des élus
- Élaborer et mettre en place des procédures
- Préparer et mettre en œuvre les décisions des instances
- Développer et mettre en œuvre des outils de contrôle, de suivi, et d'évaluation des dispositifs

Positionnement des chargés de coopération

Sur le plan technique, ils sont intégrés au pôle services à la population, sous l'autorité hiérarchique du DGA en charge de ce pôle. Sur le plan politique, ils animent les COTECH et les comités de pilotage.